

ELECTIONS AU BUREAU DE LA FEDERATION NATIONALE

Président	VILAIN Gérard (Vienne)
Vice présidente	LAILLET Françoise (Aube)
Vice président	GUILBERT Michel (Somme)
Secrétaire	ERBS Pierre (Paris)
Secrétaire adjointe	PICAT Josette (Haute-Vienne)
Trésorier	DUMONT Bernard (Bas-Rhin)
Trésorier adjoint	DANIEL Jean (Côtes d'Armor)

Institut formation des responsables associatifs (I.F.R.A.)

Président	CHAMPION Jacques (Sarthe)
-----------	---------------------------

CHANGEMENT SUR LES ETIQUETTES

Suite à une directive européenne de mars 2013 (JO du 13 mai 2013), de nouveaux étiquetages sont apparus. Ils concernent les produits de consommation, de décoration et les pneus.

Vous trouverez, en autres sur les aérosols, les avertissements suivants :

Mise en garde sur la nocivité et l'irritation



Alerte sur les risques pour la santé



Indique la présence de pression



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE

Le conseil d'administration a élu son bureau, lors de sa réunion du 18 avril 2013.

Président	FATOUT Denis
Président délégué	LAMOME Gilbert
Vice président du secteur Nord	LEVEQUE Daniel
Vice président Sud et Centre	RAULINE Michel
Secrétaire	LAMIAUX Thérèse
Secrétaire adjointe	LEPETIT Odile
Trésorier	DIEUDONNE Gilbert

Délégué au CODERPA / ARS	RAULINE Michel
Délégué à la conférence des territoires	LETASSEY Marcel

Responsable de la commission animation/loisirs/voyages	LAMOME Gilbert
Responsable de la commission communication/formation/développement	PICAN Eugène
Responsable de la commission solidarité	RAULINE Michel

INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA

LE DIABETE : UNE RAISON DE PLUS DE SE FAIRE VACCINER CONTRE LA GRIPPE

Le diabète est l'une des affections susceptibles d'accroître la vulnérabilité de l'organisme aux infections. Les personnes atteintes de diabète sont donc plus exposées au virus de la grippe et à ses possibles complications : pneumonie virale, bactérienne, détresse respiratoire... De plus, la grippe peut être à l'origine d'un déséquilibre du diabète.

La MSA prend en charge à 100 % la vaccination contre la grippe pour les personnes à risques. Notamment :

- les personnes atteintes de certaines affections, notamment les maladies respiratoires chroniques et les diabètes de types 1 et 2 ;
- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes obèses, dont l'IMC (indice de masse corporelle) est supérieur ou égal à 40.

Les modalités de prise en charge de votre vaccin

- Si vous avez été vacciné(e) l'année dernière, vous recevrez un courrier de la MSA qui vous permettra de retirer directement votre vaccin en pharmacie, sans prescription médicale.
- Si vous n'avez pas été vacciné(e) l'année dernière, vous recevrez un bon de prise en charge de la MSA. Votre médecin traitant, s'il le juge nécessaire, signera le bon de prise en charge que vous présenterez au pharmacien.

Votre vaccination pourra être effectuée par une infirmière ou par votre médecin traitant.

INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA

LES ATELIERS D'EDUCATION THERAPEUTIQUE APPRENEZ A MIEUX VIVRE AVEC LE RISQUE CARDIOVASCULAIRE

La MSA propose gratuitement des ateliers d'éducation thérapeutique aux personnes atteintes d'une maladie cardiovasculaire et aux personnes qui présentent un ou plusieurs facteurs de risque (tabac, surpoids, sédentarité, diabète...).

La participation à ce type d'ateliers permet de mieux connaître les facteurs de risques, mieux coopérer avec les soignants et maintenir ou améliorer sa qualité de vie.



Vous souhaitez des renseignements sur ces ateliers, téléphonez à Sophie Régis au 02.31.25.38.31 ou envoyez un mail : regis.sophie@cotesnormandes.msa.fr.

INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA